



**DIMANCHE 10 OCTOBRE
DE 8H À 12H**



67^{ème} ÉDITION

RELAIS PEDESTRE DE SAINT DENIS

Le sport se déplace dans **votre quartier**

INFOS : 02 62 41 62 60 - INSCRIPTIONS : WWW.SPORTPRO.RE



Présentation du Relais de Saint Denis 2021

OBJECTIFS :

Promotion de l'Athlétisme pour :

- Favoriser l'interdisciplinarité entre les clubs, les associations et le grand public
- Faire participer le plus grand nombre de personnes à la 67^{ème} Edition du Relais de la Ville de Saint Denis.

DEROULEMENT :

Mise en place d'une course en relais dans l'hyper-centre de Saint-Denis.

5 courses au programme (voir page 6)

Les équipes seront composées de 10 relayeurs différents dont **les premiers et les derniers coureurs auront l'obligation d'être déguisé** (sous peine de pénalité), et 1 remplaçant. Les équipes peuvent être uniquement masculines, féminines ou mixtes (Parité 5 femmes et 5 hommes).

Pour les Seniors (3^{ème} Jeunesse) les équipes seront composées de 6 membres.

En engageant votre équipe de 10 coureurs, vous participerez au relais pour le compte d'une association dans le cadre de l'opération « Rond2Ker » (voir page 6).

PUBLIC : Tout licenciés ou non licenciés (Handicapés, Elus, personnels mairie des collectivités, autres OMS, Collèges, Lycées, Associations de quartier, Comités d'entreprise, Pompiers, Familles, Clubs d'athlétisme de l'Ile, autres clubs sportifs, UNSS, Séniors...)

PARCOURS : Les rues de la Ville de Saint-Denis (cf plan : p3)

HORAIRES : de 8H00 à 12H00

PARTENAIRES : Ville de Saint-Denis, Groupe CRC (Caisse Réunionnaise Complémentaire), Orange, Citalis, Skoda, NRJ, Conseil Départemental, Conseil Régional...

DISTANCES

(Parcours à effectuer en 2 tours)

- ↪ Coureur n°1: 440 mètres (rue de la Compagnie - monument aux morts, entre ancienne mairie et le CG) **déguisement obligatoire**
- ↪ Coureur n°2 : 500 mètres (angle rue Sainte Anne et Gasparin)
- ↪ Coureur n°3 : 755 mètres (rue G. Des Molières - ancien restaurant le Saïgon)
- ↪ Coureur n°4 : 500 mètres (rue Poivre – Derrière Muséum)
- ↪ Coureur n°5 : 455 mètres (rue Paris - devant la caisse d'épargne)
- ↪ Coureur n°6 : 770 mètres (rue Paris - arrêt de bus de la villa du département)
- ↪ Coureur n°7 : 1255 mètres (angle rue Sainte Anne et Gasparin)
- ↪ Coureur n°8 : 500 mètres (rue Poivre – Derrière Muséum)
- ↪ Coureur n°9 : 455 mètres (rue Paris, devant la caisse d'épargne)
- ↪ Coureur n°10 : 315 mètres (arrêt de bus de la villa du département) **déguisement obligatoire**

Distance Totale : 5 845 mètres

II : PROGRAMME DU RELAIS

DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021

Vérifications

7H00 A 7H30 : Contrôle et émargement des équipes avec remise des dossards et des bâtons relais au capitaine. (1^{er} et 2^{ème} course).

Lieu : Hôtel de ville de Saint Denis

7H00 A 8H30 Contrôle et émargement des équipes avec remise des dossards et des bâtons relais au capitaine. (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} courses).

Lieu : Hôtel de ville de Saint Denis.

- 7h45 : départ du Bus pour la mise en place des coureurs de la : 1^{ère} Course
- 8H10 : départ du Bus pour la mise en place des coureurs de la : 2^{ème} Course.
- 9H10 : départ du Bus pour la mise en place des coureurs de la : 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Course.

Courses

8H15 Départ de la 1^{ère} course - course des Seniors

9H00 Départ de la 2^{ème} course - course des « Méli-mélo »

9h15 Remise de récompenses - course des Seniors

9H30 Départ de la 3^{ème} course - course des « Confirmés »

10H00 Départ de la 4^{ème} course - course des « Territoires »

10H30 Départ de la 5^{ème} course - course des « AS »

11H00 Remise de récompenses de toutes les autres courses

III : REGLEMENT RELAIS

Préambule : Conformément aux dernières dispositions sanitaires prescrites par les autorités, le passe-sanitaire est actuellement nécessaire pour participer au Relais de Saint-Denis 2021.

Chaque équipe devra donc présenter celui de chaque coureur de son équipe afin de valider son inscription.

En fonction des 3 conditions suivantes :

- Certificat de vaccination schéma complet*
- Certificat de rétablissement de la COVID*
- Test PCR de moins de 72h*

(En cas d'évolution de la situation sanitaire, ces mesures peuvent-être soumises à modification)

Art.1 : Un Relais Pédestre est organisé par l'O.M.S. de Saint-Denis le dimanche 10 octobre 2021, suivant l'itinéraire en annexe.

Art.2 : Tous les licenciés **de la F.F.A** (Fédération Française d'Athlétisme) doivent présenter leur licence valide de la saison 2021/2022. Les non licenciés **F.F.A doivent produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course pédestre datant de moins d'un an.**

Art.3 : Toute équipe engagée dans le relais doit avoir un maillot uniforme.

Art.4 : Les équipes seront composées de 10 relayeurs, le premier et le 10ème relayeurs auront obligation d'être déguisés sous peine de pénalité.

Art.5 : Tout coureur ne peut prendre part qu'à un seul relais dans sa course.

Art.6 : Les ententes entre clubs d'une même ville sont autorisées. Il sera cependant clairement fait mention au moment de l'inscription de l'appellation «entente de... » Les ententes entre des clubs ou licenciés de villes différentes ne sont pas admises et ne seront pas pris en compte dans le classement.

Art.7 : Il est interdit de courir torse nu, d'utiliser un raccourci, d'emprunter un moyen de locomotion quelconque, à l'exception des participants en fauteuil roulant.

Art.8 : Il est interdit d'accompagner un coureur pendant sa course sous peine de pénalité. Seule, le commissaire de course, le juge arbitre, le directeur de course ainsi que les personnes désignées par l'organisation.

Art.9 : Les passages de relais doivent se faire dans la zone prévue à cet effet.

Art.10 : Les catégories de course seront déterminées par les organisateurs. La manifestation comprend en principe cinq séries de relais. L'affectation définitive d'une équipe dans une série relève uniquement de l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications sur le nombre de séries et sur leurs compositions en fonction du nombre d'inscrits.

Art.11 : Toutes les réclamations émanant du Capitaine uniquement, concernant le déroulement des épreuves, devront être faites au Directeur de la course dans les 5 minutes au maximum qui suivent l'arrivée du dernier coureur de la série. Aucune réclamation ne sera retenue après ce délai.

Art.12 : Les réclamations seront examinées immédiatement par la commission technique, composée du :

- Président de l'O.M.S ou de son représentant,
- Président de la commission manifestation de l'O.M.S ou de son représentant
- Chef Chronométrateur.

Art.13 : La décision prise par la Commission Technique sera sans appel.

Art.14 : Seront récompensés :

- Les 3 premiers licenciés FFA de chaque catégorie (Réf Fiche d'inscription),
- Les 3 premiers non licenciés FFA de chaque catégorie et par relais,
- Les 3 premiers séniors,
- Les 3 premiers handisports,
- Les 3 premiers collège, lycée, Université,
- Les 3 premiers Entreprises.

Art.15 : L'OMS de Saint-Denis est couvert par une assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA. Les licenciés sont couverts en individuel accident par leur licence FFA. Pour les non licenciés FFA, ils leur incombent de s'assurer personnellement en individuel accident.

Art.16 : Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Art.17 : L'OMS de Saint Denis se dégage de toutes responsabilités en dehors de son règlement

Date limite d'inscription : Jeudi 07 octobre 2021 - 14h
Sous réserve d'un dossier complet et de la limite des cent premières inscriptions

La boucle du Rond'2ker* continue !



Pendant la semaine nationale des aidants familiaux, L'OMS de Saint-Denis soutient le Groupe CRC et l'opération Rond'2Ker, en accompagnant 10 associations.

***Qu'est-ce qu'un Rond'2Ker ?**

C'est un groupe de parole d'échange et de convivialité dédié aux aidants familiaux qui s'occupent d'une personne en situation de dépendance, de maladie ou de handicap. Il est animé par un professionnel et financé par l'Action Sociale de la Caisse Réunionnaise de Retraites Complémentaires (CRR) et l'Action Sociale la Caisse Réunionnaise de Prévoyance (CRP)

**Dimanche 10 octobre 2021,
Venez vous amuser et soutenir les associations œuvrant pour les
aidants familiaux en participant à la « boucle du Rond'2Ker » lors
du 67^{ème} Relais de Saint Denis**

Comment ?

En engageant une équipe de 10 coureurs,
vous participerez au relais pour le compte d'une association

Aidons ceux qui aident !